

Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la "Diams'pora" ?

Sylvie BREDELOUP

"Toute l'histoire économique montre que l'étranger fait partout son apparition comme commerçant et le commerçant comme étranger (...). L'étranger dont nous parlons ici n'est pas ce personnage qu'on a souvent décrit dans le passé, le voyageur qui arrive un jour et repart le lendemain, mais plutôt la personne arrivée aujourd'hui et qui restera demain, le voyageur potentiel en quelque sorte: bien qu'il n'ait pas poursuivi son chemin, il n'a pas tout à fait abandonné la liberté d'aller et de venir

G.SIMMEL

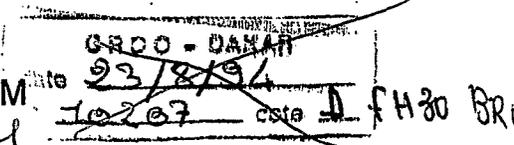
"Digressions sur l'étranger", in l'Ecole de Chicago
(présenté par Y.GRAFMEYER et I.JOSEPH)

A la fin des années cinquante, l'Afrique forestière fut marquée par une ruée vers le diamant, événement relégué au second plan en cette période de décolonisation. Loin de moi l'idée de retracer cette épopée dans sa totalité. Plus modestement, il s'agira d'observer l'émergence d'un groupe de "diamantaires", originaire de la vallée du fleuve Sénégal (Sénégal, Mali et Mauritanie), ayant investi un temps ces lieux "historiques". Comme les autres clandestins, ils se sont aventurés dans des zones peu explorées, à la recherche de diamants ; comme la plupart, ils n'ont pu échapper aux grandes expulsions. Mais, contrairement à la majorité des trafiquants, ils ont pu accompagner le mouvement voire anticiper ses vagues successives, recomposant sans cesse leur espace de vie grâce à leur mobilité extrême. D'aucuns ont réussi leur ascension professionnelle en contractant des alliances politiques, commerciales et matrimoniales suffisamment solides pour continuer à exercer leur activité avec une sérénité relative et survivre à l'incertitude quotidienne. Hier, ils investissaient les sites miniers, au gré des rumeurs, en solitaires ou en petits groupes ; aujourd'hui, ces négociants au long cours - par leur position d'intermédiaire - évoluent dans un espace multipolaire. Structurés en réseaux, ils conjuguent relations de parenté, relations de clientélisme et solidarités religieuses. Musulmans, Soninké ou Haalpulaaren (1), ils fondent une communauté, se reconnaissant avant tout comme des habitants de la vallée du fleuve Sénégal. On peut ainsi se demander dans quelle mesure la circulation incessante de ces entrepreneurs à travers le continent peut avoir contribué, par syncrétisme, à une recombinaison identitaire et favorisé l'émergence d'une "diaspora", au sens large du terme. Soulignons combien le concept de diaspora demeure équivoque, caractérisant très souvent l'exil et donc la dispersion involontaire des populations ; son contenu méritera d'être précisé et testé.

Le commerce du diamant initié par les habitants de la vallée du fleuve relève de la fraude et met en jeu des intérêts politiques, économiques et religieux particuliers. Produire de l'information sur ce milieu constituerait peut être une gageure si l'objectif était d'identifier les mécanismes de fraude ou de quantifier les marges bénéficiaires de ces acteurs économiques. En réalité, cette recherche intitulée "diamantaires et éclats identitaires" et débutée en 1992, s'inscrit dans un programme plus vaste initié à l'ORSTOM portant sur les migrations internationales ouest-africaines. Envisagée à partir du Sud, cette réflexion devrait permettre de mieux comprendre les processus migratoires à l'oeuvre en Afrique; en



- 1 -
Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : B*16368 Ex : 1



ces périodes de turbulences et d'identifier les redistributions spatiales et recompositions sociales. Ma propre recherche a pour objectif de saisir les remodelages de l'identité individuelle et sociale qu'impliquent les déplacements internationaux chez un groupe de commerçants sénégalais. Pour comprendre les nouveaux rapports à la famille, au politique et au religieux qui peuvent s'établir sous l'effet de ces mouvements, il paraît nécessaire de repérer les stratégies de ces populations autant sur les lieux d'immigration que sur les lieux de réinvestissements et de fixation. Si les premières explorations permettent de reconstituer les cheminements migratoires, professionnels et familiaux, elles sont en revanche insuffisantes et inadaptées, au plan méthodologique, pour déceler des transformations sociales ou reconstructions identitaires que la migration au long cours pourrait stimuler.

Pour l'instant, j'ai reconstitué 25 récits de vie(2) (dont certains ont pu être resitués dans des collectifs-famille-village) auprès de trafiquants de pierres précieuses(3) réinstallés ou de passage au pays (Dakar, villages de la vallée du fleuve Sénégal, Burkina Faso) ou encore en migration-circulation (Côte-d'Ivoire, Suisse). Des entretiens ont également été conduits auprès de responsables de comptoirs (Côte-d'Ivoire), de sociétés d'import-export (Suisse), de bijoutiers (Côte-d'Ivoire), de trafiquants Libanais afin de mieux cerner les différents niveaux d'intermédiation. En complément, des enquêtes (4) ont été réalisées dans des zones d'extraction anciennes (Côte-d'Ivoire, Guinée) et une observation participante menée auprès d'une association d'émigrés.

Course aux diamants à travers l'Afrique de l'Ouest

La dispersion à laquelle procède les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal relève bien d'une construction. Les chemins qu'ils empruntent n'obéissent en rien au hasard. Ils atteignent les sites miniers, au moment où le politique local fragilisé ne peut en assurer ni la gestion ni le contrôle. C'est ainsi qu'ils s'installent en Guinée, en Sierra Leone et en Côte-d'Ivoire, à l'aube de la décolonisation. En cette période de transition, la législation coloniale et les intérêts divergeants des sociétés minières internationales peuvent être débordés sans peine. A l'inverse de l'orpaillage, l'extraction du diamant n'est pas coutumière en Afrique. Des étrangers peuvent s'installer dans cette niche abandonnée par les autochtones. Ceux-là tout comme les futurs dirigeants des pays n'ont ni l'énergie, ni la disponibilité suffisantes pour lutter contre le déferlement de clandestins qui accaparent, avec l'audace que leur donne le nombre, les zones minières identifiées par les sociétés de prospection.

"It was said that Sefadu had become a stranger's town" (Van der laan, 1965 : 21)

En Sierra Leone, le diamant est découvert en 1930, à 250 km à l'Est de Freetown. Il s'agit de gisements alluvionnaires. Dès 1931, la prospection est conduite par la S.L.S.T. (Sierra Leone Selection Trust) compagnie privée anglaise, filiale du groupe Selection Trust mais aussi de Consolidated African Selection Trust, dont De Beers est le principal actionnaire. La S.L.S.T. détiendra le monopole de l'extraction et de la prospection du diamant jusqu'à l'établissement de l'A.D.M.S. (Alluvial Diamond Mining Scheme) en février 1956, légalisant l'extraction individuelle.

Le premier rush des étrangers en Sierra Leone s'opère 22 ans après la découverte du diamant ; il s'amplifie vertigineusement courant 1954. 30 000 "diggers" ou diamineurs sont recensés à la fin de l'année (H.L. Van der Laan, 1965). On assiste à une expansion géographique du mouvement : après le district du Kono, c'est au tour des régions du Bo et du Kenema d'être envahies par les clandestins (carte 1).

Par la suite, les estimations fluctueront selon les auteurs - traduisant à la fois l'importance du déferlement des mineurs et négociants dans les zones diamantifères et les

Carte 1

Saint

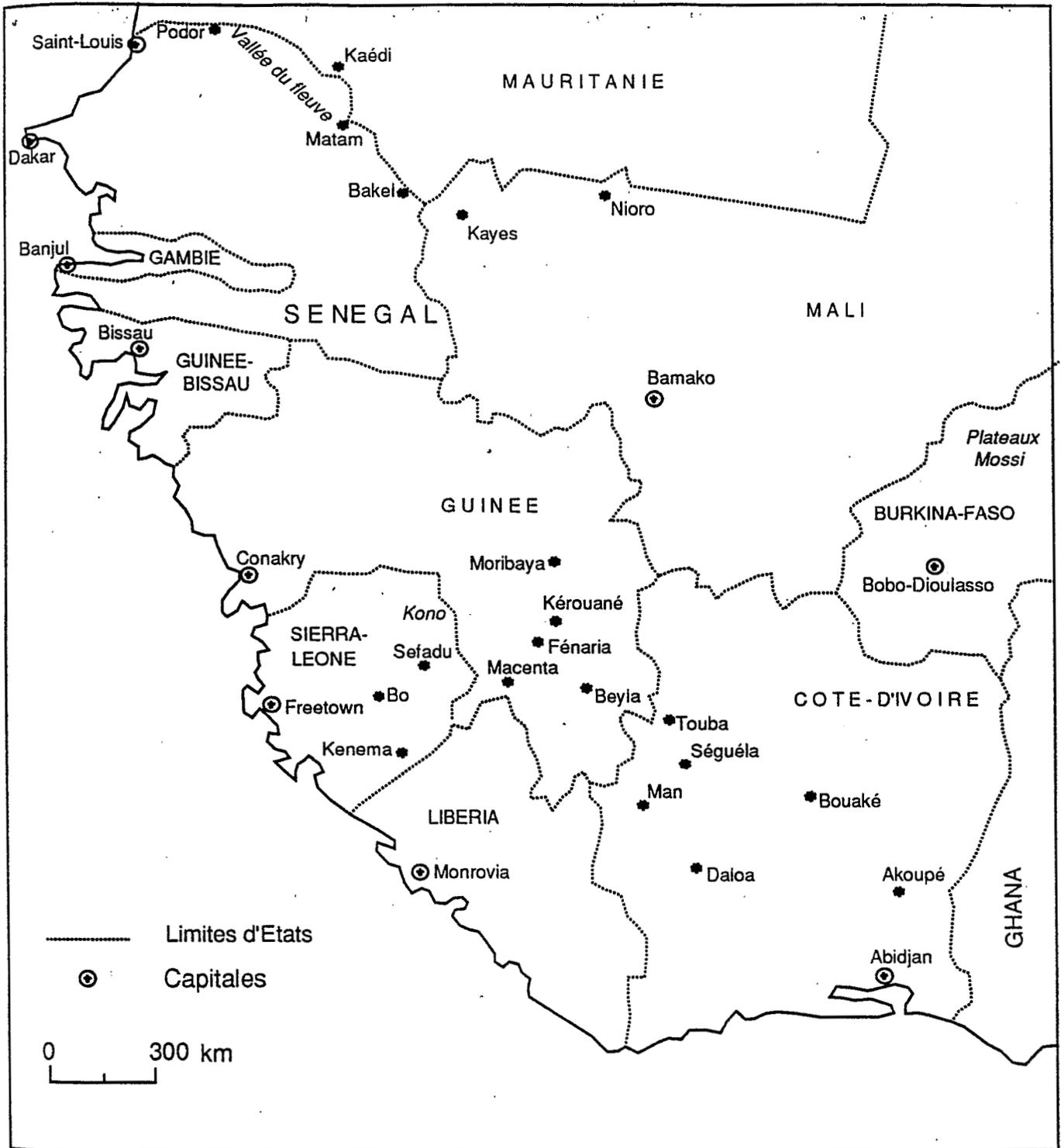
Dakar

Banjul

0
L

Carte 1

La course aux diamants à travers l'Afrique de l'Ouest



divergences quant à la définition de l'étranger. 70 à 80 000 étrangers se seraient installés dans le pays Kono (R.Causse, 1991) contre 20 000 (H.L. van der Laan, 1965).

Parmi les diamineurs, beaucoup de Malinké, de Peul et de Marka provenant de Guinée, du Mali. Parmi les intermédiaires, des colporteurs dioula (5) dénommés collecteurs, des Soninké, des Haalpulaaren, mais aussi des Libano-syriens, des Belges, des Britanniques. *"In the first place, the only road connection from Bo and Kenema to Monrovia passes through Guinea. Secondly, Guineans formed a large proportion of the diggers before november 1956, and the traders from Guinea, Mali, Senegal, and the Gambia were before and after the date engaged in diamond dealing. Many of these foreigners had a good knowledge of the language, the trading channels and practises in then French West Africa..."* (H.L. Van der Laan, 1965 : 142).

En définitive, peu d'autochtones dans le trafic du diamant. Au siècle dernier, divisés par des guerres tribales, les habitants du Kono n'avaient pu établir leurs propres réseaux commerciaux. Alors qu'au seuil de la période coloniale, les Africains musulmans puis les Libanais y avaient déjà développé un commerce illicite d'or. Peut-on en conclure pour autant avec M.D. Rosen (1973 :100) que "... so diamonds fit quite neatly into a pre-existing pattern of trade". Assurément, avant de se lancer dans l'aventure diamantaire, les héritiers du commerce précolonial avaient déjà eu l'occasion de développer le trafic de produits manufacturés. Au lendemain de la dissociation des opérations de ramassage des produits de rente et des opérations de redistribution des marchandises importées, ils avaient investi les créneaux délaissés par les compagnies commerciales occidentales. De surcroît, opérer en zone anglophone leur permit d'importer frauduleusement la marchandise pour l'écouler dans les pays de la zone du franc CFA et d'accroître ainsi avantageusement leur rente.

Les petits ou grands patrons Sénégalais avaient rejoint la Sierra Leone courant 1956-57. Dans l'imaginaire collectif de ces hommes rencontrés plus de trente ans plus tard, la région de Séfadu constitue une référence et bien souvent le point de départ de leur aventure minière. Ils sont originaires, pour la plupart, du département de Matam (*carte 2*). Leurs parents agriculteurs ou convoyeurs de bétail n'avaient, quant à eux, jamais procédé à ce type de négoce ni voyagé très loin au-delà des frontières. Leur course aux diamants a débuté dans la région de Sefadu. Aucun ne s'était déplacé au Ghana précédemment pour tenter la même aventure ; cette région minière ayant été investie par les trafiquants Haoussa. Cependant, si c'est en Sierra Leone qu'ils ont commencé à exercer cette activité illicite, ils n'en étaient pas pour autant à leur première étape migratoire. Quittant la vallée du fleuve, ils avaient travaillé à Dakar dans l'artisanat ou l'hôtellerie, parfois aussi en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Mali dans le commerce ou l'artisanat, pendant de nombreuses années, de manière à se constituer un pécule. Nés au début des années trente, on ne peut pas dire que leur contribution à la ruée vers le diamant soit une affaire de jeunesse ou le produit d'un coup de tête. Certains étaient déjà mariés, d'autres propriétaires d'une maison au village. Ils ont avant tout saisi une opportunité qui se présentait. Leur passage en Sierra Leone fut éclair ; très rapidement, ils gagnèrent les pays frontaliers (Guinée ou Côte-d'Ivoire) juste avant ou après la grande expulsion de Sefadu.

C'est en effet en 1956 qu'une opération de police de grande envergure refoula, avec une certaine efficacité, entre 30 000 et 45 000 clandestins vers la Guinée. Pour réglementer l'extraction et la vente du diamant, l'A.D.M.S. avait été mise en place en février 1956, avec l'appui de la Diamond Corporation (filiale d'achat de la Central Selling Organization, société commerciale de la De Beers Company) qui entendait bien conserver ses prérogatives. Par cette ordonnance, l'extraction individuelle fut à la fois libéralisée et interdite aux "étrangers" et limitée territorialement. La commercialisation fut rendue accessible aux allogènes mais possible seulement sur les lieux d'extraction. Ces mesures ne purent à elles seules interrompre le flot des clandestins ni l'évasion frauduleuse des diamants. Elles contribuèrent, en outre, à l'émergence de deux réseaux parallèles de commercialisation ; l'un par Beyrouth, l'autre par Monrovia.

Rares étaient les Sénégalais à creuser les puits ; quelques-uns, d'origine castée (6), s'y étaient essayés avant d'opérer comme "masta" (déformation de l'anglais master pour désigner les chefs d'équipe). Les autres, Soninké pour la plupart, avaient intégré rapidement les circuits de distribution du diamant comme intermédiaires. Installés à la périphérie des lieux d'exploitation, ils créèrent des magasins approvisionnant notamment les mastas en produits alimentaires et textiles. Les plus fortunés traitèrent avec le Libéria et le Liban développant des activités d'import-export dans lesquelles le diamant faisait bonne figure. Le commerce de produits manufacturés développé parallèlement au trafic de pierres précieuses permit à certains, d'emblée, de combiner la sécurité aux "coups" d'éclats, dans leur recherche du profit. Autrement dit, ils purent prendre des risques parce qu'ils exerçaient une activité de façade leur assurant des revenus réguliers, non suspects aux yeux des autorités. De surcroît, c'est parce qu'ils avaient une monnaie d'échange à proposer aux villageois et aux diggers qu'ils purent acquérir aisément les pierres.

Les mastas, en revanche, agissaient comme de véritables professionnels du tâcheronnage, assurant l'entretien d'équipes de cinq hommes en moyenne. Ils nourrissaient, hébergeaient et équipaient les manoeuvres en pelles, calebasses, tamis, paniers, sacs. En échange et après serment de la kola, ceux-là s'engageaient à lui remettre tous les diamants découverts dans le placer (7). Une fois les pierres écoulées, le masta reversait 50 % du produit des transactions aux cinq diamineurs (soit 10 % chacun) gardant l'autre moitié. Ce système s'est pérennisé ; il fonctionne aujourd'hui encore à Sefadu, Kerouané, Séguéla.

Samba, haalpulaar, raconte comment il a rejoint des frères du village en juillet 1957. C'était la saison des pluies et il n'était pas possible de creuser les puits ou placers inondés (l'exploitation artisanale du diamant revêtant un caractère saisonnier). Pendant quatre mois, il a pratiqué le fonçage (creusement d'anciens puits de prospection industrielle ou de nouveaux sites), le débouillage (élimination des grosses pierres au moyen d'un panier en osier à larges trous), le lavage (gravier lavés dans l'eau du marigot et tamisés) et le piquage (triage à vue et à la main des diamants noyés dans les sables) avant de "prendre son indépendance". Ce fut aussi pour lui le moment d'apprécier la valeur des pierres en fonction de leur pureté, transparence, couleur, forme, cristallisation. C'est précisément cette connaissance qui donne le pouvoir à quelques-uns sur tous les autres. Un diamineur qui reconnaîtra difficilement une pierre pour l'industrie d'une pierre pour la joaillerie ou qui sous-estimera le manque à gagner de la présence d'inclusions dans la gemme aura de fortes chances de rester au bas de la hiérarchie sociale à moins qu'il ait l'opportunité d'être "initié". Un compatriote transmis son savoir-faire à Samba qui put ainsi, à son tour, recruter huit manoeuvres qu'il fit travailler pendant quatre mois. Mais la situation était instable ; les rumeurs laissaient penser qu'une expulsion imminente se préparait. Samba gagna seul un nouveau marigot, réputé riche en pierres d'après une autre rumeur. Bientôt l'armée fut sur les lieux et Samba arrêté puis expulsé en Haute Guinée où les militaires étaient aussi présents. Après deux semaines à Kerouané, il partit comme bien d'autres en Côte-d'Ivoire.

Les traces que laissent dans l'espace ces chantiers clandestins et ces milliers de diamineurs partant à l'assaut des placers sont considérables si l'on en croit la description, quelque peu emphatique, faite par R.Causse, ingénieur des Mines, en service en AOF de 1945 à 1960. *"La vue d'avion est impressionnante. Elle évoque l'aspect d'une immense région affreusement bombardée. Emergeant de quelques rares espaces de terre, entre des excavations béantes de bombes de très grande puissance, voisinant avec des trous d'obus de plus faible diamètre, des troncs d'arbre aux racines solides et aux troncs dépouillés de leurs feuilles s'élèvent implorants vers le ciel. D'innombrables points noirs, répartis dans les puits, s'agitent fébrilement pour extraire le gravier ou épuiser l'eau qui les envahit continuellement. Par contre, des groupes de transporteurs de gravier serpentent nonchalamment sur les tas de stérile en contournant les puits, comme de longues colonnes de fourmis légionnaires "magnanis", se dirigeant inmanquablement vers le petit marigot. Le long du mince filet d'eau marron du ruisseau, où se pressent les laveurs, la densité humaine est particulièrement élevée et marquée par une intense excitation. Le dépôt des déblais autour des puits permet la circulation, en file indienne des laveurs qui sautent d'un*

monticule sur l'autre, cependant que les eaux d'épuisement, par divagation deltaïque, s'écoulent lentement entre ces petites croupes. "

Cette ruée vers le diamant n'était pas un événement isolé touchant de manière restrictive la Sierra Leone. Par un phénomène tournant, ce mouvement allait affecter, sur une note mineure, la Guinée, la Côte-d'Ivoire puis la République Centre Africaine et le Congo Belge. Trente ans plus tard, c'est au tour de l'Angola d'être déchirée par les combats mais aussi par cette même fièvre du diamant qui attire plus de 50 000 garimpeiros (prospecteurs clandestins) et kamanguistas (trafiquants) dans la province de Lunda Nord, au lendemain du vote d'une nouvelle loi autorisant les particuliers à exercer le commerce de pierres précieuses. Et de surcroît, c'est encore grâce à leur expérience du troc que les trafiquants ouest-africains pourront trouver leur place dans la filière, utilisant le prêt-à-porter, le matériel vidéo, les voitures voire les armes comme monnaie d'échange

En Sierra Leone et en Guinée, le pouvoir colonial n'usa pourtant pas des mêmes stratagèmes pour affronter ce rush. Moins avancée que d'autres dans la marche vers l'Indépendance, la Sierra Leone dut multiplier ses efforts pour rétablir l'ordre comme elle s'y était engagée auprès des sociétés minières. Faute de grands corps de police et en dépit d'une augmentation sensible de ses effectifs policiers dans le district du Kono (700 policiers engagés), elle dut leur suggérer d'y remédier elles-mêmes. C'est ainsi que dès 1953, la "De Beers Company" créa l'International Diamond Security Organization chargée de coopérer avec la police pour limiter l'extraction et la vente illicites de diamants. En quelque sorte, pour le groupe sud-africain, la Sierra Leone constituait un banc d'essai. Il avait pris la mesure des revendications des diggers et trafiquants et eu le temps de construire, d'affiner sa stratégie en rachetant la totalité de la production pour contrôler le marché international du diamant. L'Indépendance du pays ne constituait pas un frein majeur à la pérennisation de ce cartel : la DCSL, filiale de vente finança l'établissement du département de géologie à l'université au lendemain des Indépendances et demeura l'exportateur légal du diamant en Sierra Leone.

Kerouané (8), "siège du bonheur" ou zone assiégée ?

En Guinée, à partir de 1956, le gouvernement, conscient des changements politiques qui s'annonçaient, délaissa la voie brutale (en septembre 1955, une opération énergique des militaires avait rejeté bon nombre de clandestins qui avaient mordu le territoire de la SOGUINEX) pour proposer aux mineurs une nouvelle organisation du travail, censée favoriser leur enrichissement. Des mesures avaient déjà été prises auprès des sociétés minières (SOGUINEX et Minière de Beyla) pour qu'elles respectent les conventions d'attribution des permis d'exploiter. L'administration refusa à la SOGUINEX notamment la délivrance de nouveaux permis miniers, limitant son extension territoriale. Début 1957, le territoire de la Guinée passa un accord avec ces mêmes sociétés stipulant qu'elles devaient concéder une partie de leurs terrains aux clandestins contre promesse d'indemnisation. Dans la perspective de coordonner les chantiers, d'assurer la commercialisation, la BEKIMA (Beyla, Kissidougou, Macenta), coopérative de diamants fut alors créée. Mais les terrains, qui lui furent alloués, s'épuisèrent rapidement en raison d'une exploitation aussi intensive qu'irrationnelle, en l'absence d'une modernisation des techniques d'extraction. En janvier 1957, les clandestins commencèrent à franchir la rivière baoulé qui leur avait été fixée comme limite à ne pas dépasser. Pourtant le gouvernement ne manifesta aucune réaction, trop occupé par la préparation de l'élection de la nouvelle assemblée territoriale. La BEKIMA, qui devait mettre de l'ordre dans le chaos, enrayer la fuite des diamants était déjà déficitaire en août 1958, grévant considérablement le budget de la Guinée.

Ce fut alors l'entrée en scène de Sekou Touré, nouvel homme fort du Parti Démocratique. Il entendait bien gagner prestige et pouvoir en mettant fin aux prétentions des migrants venus de toute l'Afrique de l'Ouest et en reconnaissant, du même coup, les droits de ses partisans dans le négoce du diamant. C'est ainsi que les opérations bulldozers dirigées par Emile Konde, chef de poste de Kérouane, sur ordre personnel de Sekou Toure repoussèrent à

la veille de l'Indépendance (1958) les clandestins, qui avaient déjà fui Sefadu, vers les placers de Côte-d'Ivoire.

Séguéla, le nouvel eldorado

La même année, les deux-tiers des diamineurs avaient déjà investi les zones de Diarabala, Nafana, Folona, Bobi (Côte-d'Ivoire, région de Séguéla) sans compter ceux qui arrivaient directement du Sénégal, du Mali ou du pays Mossi. A Séguéla, 2 500 nouveaux arrivés étaient recensés en septembre 1958 lors de la révision électorale. Les deux-tiers étaient des étrangers. *"2 à 3 000 au moins des 5 000 expulsés de Bonodou (Guinée) sont actuellement à Diarabala"* notait Y. Person, alors administrateur de la Côte-d'Ivoire (1983 : 416). Le village autochtone de Diarabala (à proximité de Séguéla) regroupait avant le rush 178 personnes ; en 1958, il comptait 700 cases et devait abriter plus de 5 000 personnes. Toujours selon Y. Person dressant un tableau sombre et partial de la situation *"A côté des travailleurs, les camps se sont enflés du cortège habituel d'intermédiaires et de parasites. Cinq bouchers y travaillent... J'y ai compté moi-même plus de 100 tabliers et 30 dioulas plus importants. Ceux-ci sont presque tous originaires de Séguéla... Il y a enfin au moins 100 prostituées dont les nombreuses toutous qui travaillaient précédemment à Bouaké. Bref, il s'agit d'une masse détribalisée, peu structurée, amorphe et pullulante, susceptible d'échapper à tout contrôle, de suivre des mots d'ordre et des chefs occultes et, en conséquence, de constituer une menace pour l'ordre public comme ce fut le cas en Guinée.*

Jusqu'en 1949, le diamant fut totalement ignoré en Côte-d'Ivoire alors que des premiers gisements étaient exploités par la SAREMCI et la SODIAMCI (9), compagnies minières privées, dirigées toutes deux par des joailliers parisiens, qui d'ailleurs se lancèrent dans des querelles acharnées, au cours de la décennie suivante, pour l'octroi des permis miniers. *"Chez les Européens, personne n'y croyait. Les Africains connaissaient bien l'or, en particulier en pays Baoulé, mais le diamant était totalement inconnu en Côte-d'Ivoire. Ils ne savaient même pas ce que cela pouvait être. Dans la brousse et pendant des longs mois, les gens restaient perplexes devant notre ardeur à "chercher petits cailloux" comme ils disaient"* (R. Malaurent, 1991 : 250).

Pourtant, quand le flot de clandestins déferla sur la région de Séguéla en 1958, les autochtones étaient déjà organisés, ce qui n'était le cas ni en Sierra Leone, ni en Guinée. Titulaires de permis de recherche, des notables originaires de Séguéla créèrent une société de type coopératif fixant un système d'adhésion et de cotisation pour les mastas et mineurs, réorganisant la police privée des mineurs. Mais en dépit des tentatives de cette force illégale à réglementer l'extraction du diamant et de l'appui des autorités administratives, les populations allogènes continuèrent d'affluer et de déborder sur les terrains réservés aux sociétés minières. Aucun contrôle efficace de la commercialisation ne put s'établir ; l'écoulement des pierres précieuses s'opérant prioritairement sur les marchés du Libéria et non dans les bureaux d'achat créés officiellement à cet effet à Abidjan, Daloa. Les représailles conduites par l'armée française eurent des effets limités : les fuyards regagnant aussitôt les sites miniers.

Les trafiquants profitèrent de la carence de pouvoir pour continuer d'exercer leur activité hors-la-loi. D'aucuns comme Seydou-la-tête, Amadou-le-boxeur, Amade-la-vitesse disent aujourd'hui en parlant de cette époque *"avoir fait l'Indochine là-bas"* et avoir repoussé l'agresseur, militaire ivoirien en l'occurrence, fraîchement promu et peu enclin à se faire "froisser" d'emblée l'uniforme. La loi de la jungle était de mise.

Originaires du Mali, de Guinée, du Sénégal, de Mauritanie, les grands patrons de l'époque, *"ceux qui pouvaient rentrer aux Nations Unies"* parce qu'ils savaient apprécier la valeur des pierres, avaient débuté en Sierra Leone ou en Guinée. Ils achetaient la marchandise auprès des diggers ou mastas. Les tractations s'opéraient à la nuit tombée, à Séguéla. Leur matériel restait sommaire : lampes, loupes et balances. Des commerçants se

déplaçaient de Bamako ou de Monrovia pour traiter avec les intermédiaires quand ces derniers ne se rendaient pas directement à Bouaké, Touba, Abidjan ou Monrovia, assurant le transit de la marchandise. Le carat (diamant blanc) se vendait 125 000 francs CFA ; le noir (diamant bleu) 100 000 francs CFA. ; les débris (diamants pour l'industrie) ou "tiap tiap" 8 000 francs CFA.

Une fois encore, les Sénégalais avaient développé des activités complémentaires dans les villes commerciales proches des mines, de manière à pouvoir limiter les risques en cas d'expulsions. Quittant la Sierra Leone ou la Guinée, certains étaient rentrés au pays avant d'aller voir du côté de Séguéla et avaient investi dans l'achat de boeufs. D'autres, plus jeunes, arrivaient directement en Côte-d'Ivoire ou après avoir convoyé des troupeaux au Mali. Tous avaient eu le temps de thésauriser de manière à se lancer directement dans le négoce. Il ne s'agissait pas de creuser dans les mines sous la direction d'un contremaître mais de regrouper une équipe de diamineurs et de procéder à des arrangements avec la police ou l'administration. Les uns travaillèrent d'abord à Abidjan, Adiopé ou Akoupé dans le commerce ambulancier avant de négocier les pierres précieuses. Les autres négociaient parallèlement diamants et textiles. C'était l'époque où la forêt ivoirienne se métamorphosait en une multitude de cacaoyères. La traite commençait à rapporter et les "Ivoiriens qui ne connaissent pas la toilette autant que les Sénégalais" étaient intéressés par l'achat de tissus de pagens et d'accessoires (montres, lunettes). Outre les Sénégalais, les Niorokobé, (originaires de Nioro au Mali) étaient aussi présents et les avaient d'ailleurs précédé dans ces activités.

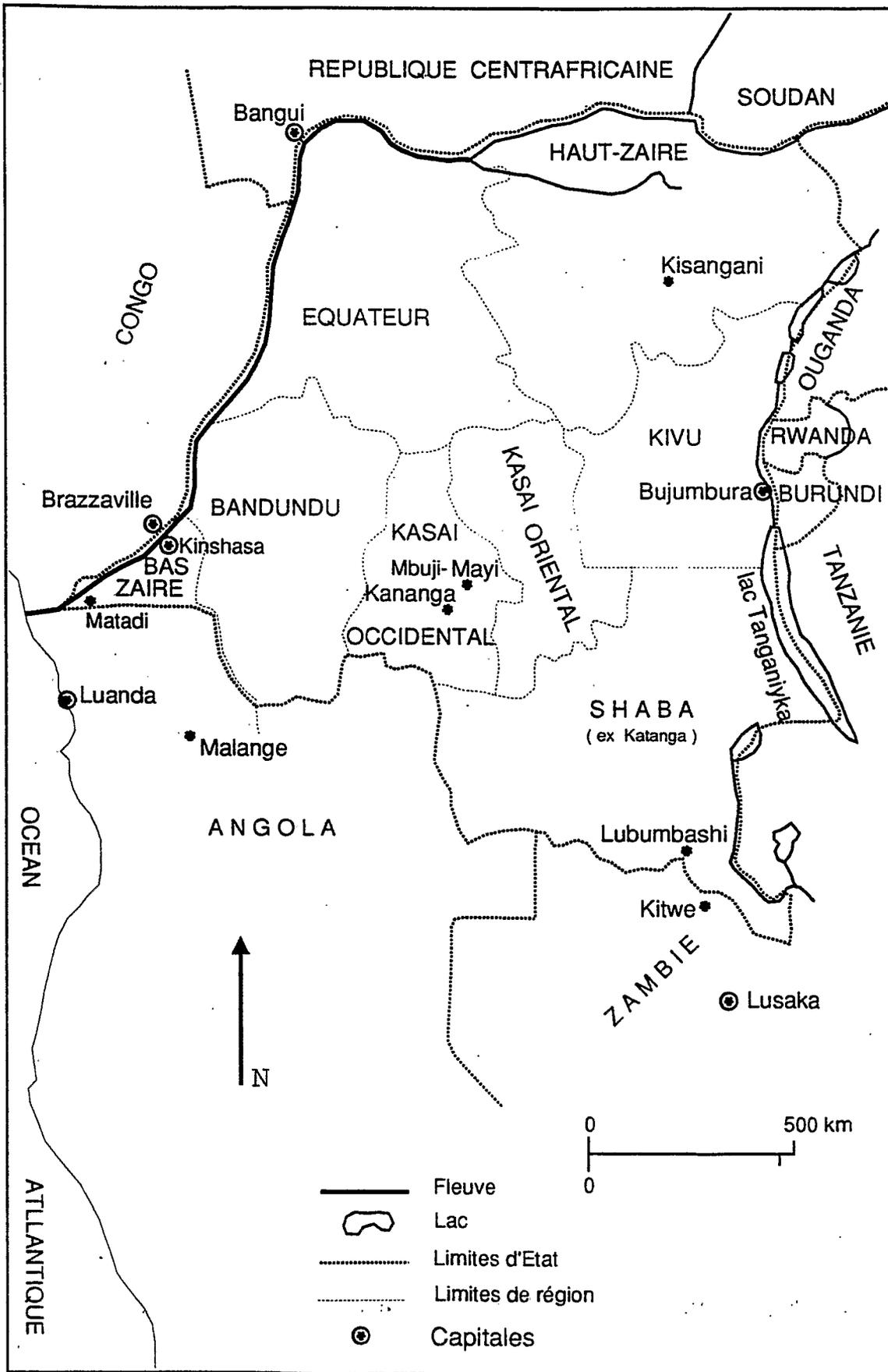
Le 8 août 1960, au lendemain de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire, les Etats voisins exhortèrent, en vain, leurs ressortissants installés sur le sol dorénavant ivoirien à rentrer au pays. L'armée française s'était retranchée à Abidjan et les troupes ivoiriennes se déplacèrent en force, brûlant les magasins de stockage, les maisons, les campements. Des bases militaires furent installées auprès des marigots. Et en 1962, ce fut la déroute totale. Beaucoup de diggers furent tués (81 morts dans une journée d'après des informateurs). D'autres se firent oublier au fond de la brousse, alors que les mastas et trafiquants se repliaient sur Bouaké, Abidjan, Monrovia ou continuaient leur chemin, s'enfonçant plus encore dans la forêt.

Quand on ne peut plus parler de "Far West" Africain

La course aux diamants se poursuit, pour quelques-uns seulement, en direction de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo (10). Il fallait arriver les premiers et profiter des troubles qui secouaient le Kivu mais aussi le Katanga, le Kasaï pour passer les frontières sans risques (*carte 3*). L'aventure devenait toute autre ; seuls pouvaient la tenter ceux qui avaient anticipé le mouvement, avec célérité, en capitalisant contacts et finance et savoir-faire. En effet, il n'était plus question de déborder d'une frontière sur l'autre ; cinq à six pays devaient être traversés avant d'arriver à bon port, ce qui supposait de combiner astucieusement les modes de transport pour éviter l'expulsion. Poursuivre la piste des diamants sans introduction solide dans les pays d'accueil relevait bien d'une gageure.

C'est ainsi que la course de Seydou le Mossi s'arrêta au Congo-Brazzaville, comme bon nombre de mastas peu avertis ou malchanceux. Expulsé à deux reprises de Séguéla, il avait pris l'avion à Abidjan pour Pointe Noire en compagnie de deux compatriotes, décidés à poursuivre ce négoce. C'était en 1963 ; les contrôles étaient trop nombreux à bord des bateaux. C'est pourquoi ils avaient préféré la filière aérienne. Pourtant les années précédentes, par la voie marine avaient voyagé de nombreux ressortissants de la vallée du Sénégal, embarquant tantôt à Monrovia, Abidjan, Lomé, Douala pour Pointe Noire. Au Katanga, la sécession tentée en 1960 prenait fin cette année-là avec la défaite de Moïse Tshombé. Les trois migrants restèrent quatre jours à Pointe-Noire ; un ressortissant de la Haute Volta, qui avait pris la nationalité congolaise, les accueillit. Craignant cependant un

Carte 3 : Les chemins de la contrebande au Zaïre et dans les pays frontaliers



contrôle, il les hébergea à l'extérieur de chez lui. Ses locataires d'un jour furent embarqués de force, pour Accra d'où ils regagnèrent Bobo.

Yoro le Fuutanké (appartenant au groupe statutaire maabo) tenta aussi sa chance en compagnie d'une dizaine d'autres ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal. Fin 1961, ils quittèrent Abidjan. Partis en éclaireurs sur les conseils de leurs aînés, diamantaires installés à Séguéla, ils traversèrent, par la route, le Ghana, le Togo, le Dahomey (ex-Bénin) et le Nigéria. Trop nombreux pour passer inaperçus alors que des militaires étaient postés aux frontières entre le Nigéria et le Cameroun (11), ils se divisèrent en petits groupes ; l'objectif étant de se retrouver chez un vieux Wolof. Yoro continua donc sa route avec Abdou, originaire de la Mauritanie. A bord d'une 404, ils passèrent sans problèmes les nombreux barrages et arrivèrent à Douala où les hébergea la femme de leur hôte en l'absence de ce dernier. Les autres groupes, en revanche, furent tous contrôlés en chemin, emprisonnés puis expulsés. Quelque arrangement fut négocié pour que Yoro et Abdou puissent obtenir un simple billet aller sur le "Brazza". Se faisant passer pour des dockers sur les conseils d'un compatriote rencontré à bord, Yoro et Abdou purent sortir du bateau sans risques. A Pointe Noire, ils furent accueillis par Pathé, haalpulaar de Orkadiere. Ils profitèrent deux jours de son hospitalité avant de rendre visite, après un voyage dans le Congo-Océan (train), à un autre logeur non moins célèbre, Guidado (Soninké, Malien) installé à Brazzaville. Ce dernier les aida à gagner l'autre rive du fleuve, en pirogue. En cette période de troubles politiques intenses, le recours aux passeurs était obligatoire. A Kinshasa, ils furent hébergés par Aziz, maccudo, originaire de Matam et correspondant de tous les Africains de l'Ouest. Il était arrivé à Léopoldville (ex-Kinshasa) dans les années vingt pour la construction du rail. Il tenait une boutique mais ne travaillait pas dans le diamant. Il n'est jamais rentré au pays et à sa mort, son fils a repris ses activités. Cette année-là, il mit donc en contact Yoro et Abdou avec un autre ressortissant du fleuve qui leur conseilla de rejoindre les terres diamantifères du Sud-Kasaï par avion et leur consentit un prêt pour débiter leur entreprise. Alors que Yoro s'installait à Mbuji-Mayi s'approvisionnant auprès des mineurs, leur troquant des vêtements en provenance du Libéria (fripes) contre des pierres, Abdou circulait entre les zones diamantifères, Brazzaville et Monrovia. Fin 1962, Yoro et Abdou se séparèrent. Abdou avait décidé de rentrer définitivement au pays. Il se maria au village et s'installa comme cuisinier à Nouackchott. D'après son ex-associé qui ne l'a jamais revu, il aurait "*mangé tout son argent*". Yoro, quant à lui, poursuivit sa course aux diamants à travers le Zaïre et le Burundi, continuant à diversifier les modes de transport, avant de rentrer au pays en 1978.

D'une rive à l'autre du fleuve Congo : des systèmes résidentiels élaborés

A l'instar de Yoro, nombreux furent les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal à emprunter cette route qui menait jusqu'à dans les zones minières du Kasaï (Mbuji-Mayi, Kananga, Tshikapa) puis du Katanga (Lubumbashi, Kolwézi). En juin 1968, à Mbuji-Mayi, la communauté sénégalaise était estimée par ses ressortissants à 560 personnes. D'après S.Amin (1969), dans la capitale de la fraude, le nombre de Sénégalais, au sens large du terme, ne dépassait pas les 150 personnes. A l'instar de Yoro, tous bénéficièrent de l'appui de compatriotes dans les pays traversés. D'après les éléments dont nous disposons, il semblerait que les Soninké aient précédé les Haalpulaaren, au long de ces chemins de la contrebande. Les premiers avaient développé une tradition commerciale à l'époque de la commercialisation ce qui n'avait pas été le cas de leurs voisins dans la vallée du fleuve.

Pour conquérir le lointain et l'illicite, ces voyageurs composent leur territoire non pas comme une succession d'espaces éclatés mais bien comme un réseau de places et de solidarités solidement connectées entre elles et hiérarchisées. Au seuil de leur itinéraire migratoire, leur hébergement est très souvent pris en charge par un confrère logeur qui joue également le rôle de courtier dans de nombreux négoce. Signalons que les Sénégalais nouvellement arrivés avaient, sur d'autres ressortissants ouest-africains, le précieux avantage de pouvoir compter sur des compatriotes installés dans le pays au tout début de la

colonisation. Habitants de la capitale de l'A.O.F., ils avaient en effet été recrutés pour la construction des voies ferrées au Congo belge (1894-1896) et au Congo français. Ils avaient également été employés en Afrique Centrale par la marine, l'administration ou les maisons de commerce. Avec le temps, ils accédèrent à des postes de direction ou de maîtrise et formèrent, avec les populations du Dahomey et du Togo, les premiers cadres de la colonisation. Dans "Sociologie des Brazzavilles Noires", G.Balandier note qu'en 1899, au centre de Brazzaville était organisé le village de Dakar, dépendance de l'administration, regroupant des Sénégalais avec à leur tête un chef mécanicien, wolof. En 1914, Poto Poto comprenait sept quartiers dont le quartier sénégalais.

Très rapidement, tous les étrangers musulmans, ressortissants de l'Afrique de l'Ouest qui s'installèrent au Congo-Brazzaville ou au Congo Belge furent appelés Sénégalais ou Sene Sene. A ce propos, J.MacGaffey, dans son étude de l'entrepreneuriat à Kisangani (Nord Zaïre) rappelait : "*The term Senegalais now refers to people from Mauritania, Sudan, Nigeria, Guinea, the Republic of Central Africa and Senegal. They originated in the small foreign elite of a coastmen living in Tshopo zone in the colonial period who were recruited as clerks by British and French firms for developing trade with English speaking Africa.*"

Au Congo, où les expulsions d'étrangers furent monnaie courante, le système d'hébergement facilita l'insertion : seuls quelques logeurs ayant pris la nationalité congolaise étaient agréés par le gouvernement et autorisés à héberger des étrangers. Ils étaient aussi habilités à traiter commercialement avec les Européens parce que possédant les autorisations nécessaires aux yeux du législateur. C'est aussi le logeur qui accueillait les femmes des diamantaires émigrés quand ces dernières arrivaient directement du Fuuta ou encore étaient expulsées manu militari du Zaïre ou de Zambie.

Ce système de logeurs-intermédiaires (diatigi) n'a pas été créé de toutes pièces par les négociants en pierres précieuses. Il s'agirait d'une réactivation de l'organisation mise en oeuvre par les Haoussa dans le commerce du bétail (A.Cohen), (M.Agier), par les Kooroko du Mali dans le commerce de la kola (J.L.Amselle) mais aussi par les Soninké dans le cadre de leurs migrations saisonnières (12). *Il est formé par la combinaison de trois fonctions commerciales, celle du chef de réseau, celle du commerçant itinérant et celle du logeur-correspondant.* (J.L.Amselle, 1977 : 193). Les vendeurs et les acheteurs ne se connaissant pas, c'est au logeur-intermédiaire d'assurer la liaison entre les secteurs d'approvisionnement et de distribution. Non seulement les logeurs assurent l'hébergement, la représentation des commerçants itinérants auprès de l'administration, mais encore, ils agissent comme garants auprès des acheteurs et vendeurs et prennent parfois en charge la comptabilité des uns ou l'interprétariat pour les autres. Outre la commission reçue après la transaction, le logeur peut toucher des revenus complémentaires en échange de services rendus (change, taxes d'importations) plus ou moins clandestins (P.Hill, 1966). Les relations entre les agents ne reposent pas toujours sur une base ethnique ; elles dépendent davantage de la notoriété du logeur, de ses compétences et du prestige qu'il a su asseoir. C'est l'Islam qui livre aux marchands un cadre idéologique communautaire et leur assure une cohésion interne. C'est l'Islam qui cimenter, conforte les liens de dépendance à l'intérieur des réseaux commerciaux.

Pathé grand logeur haalpulaar

Pathé, issu d'une grande famille de guerriers, était arrivé une première fois au Congo-Brazzaville en 1951. Depuis douze ans déjà, il circulait en Afrique sub-saharienne. Manoeuvre dès l'âge de 15 ans à la C.F.A.O. à Dakar, tablier sur le marché de Banjul (Gambie), planteur d'arachides à Korou (Gambie), vendeur de kolas à Diaga (Gambie), négociant en tergal à Bamako (Mali), puis à BoboDioulasso (Haute Volta) et enfin à Abidjan, Pathé avait déjà bien voyagé sur le continent depuis Orkadiere, son village. Tout au long de son parcours, il avait retrouvé des parents ou amis. A Brazzaville, il continua son commerce de tissus. L'année suivante, il rentra au village pour se marier. En 1954, il reprit la route

et s'arrêta en chemin deux ans en Côte-d'Ivoire avant de regagner le Congo. En 1957, Pathé avait une table au marché de Brazzaville. Il vendait également de temps en temps du tissu à Pointe Noire où il avait pris une maison en location.

C'est à partir de 1960, au moment de l'Indépendance des deux Congo qu'il débuta le commerce de diamants. Les troubles politiques qui régnaient alors dans les provinces du Katanga et du Kivu avaient désorganisé le contrôle des exportations et rendu difficile l'acheminement des marchandises. Profitant une fois de plus d'une carence d'autorité, les trafiquants purent en toute tranquillité investir les gisements et développer un circuit commercial autonome (13) alors que les exportations officielles étaient bloquées. Pathé, comme bien d'autres, partit à Lubumbashi (Katanga) acheter des pierres aux autochtones pour les revendre à Brazzaville auprès d'Européens ayant installé des comptoirs. Le trafic commençait à se réorganiser sur la base de relais. Aziz, logeur à Kinshasa l'hébergea comme il hébergea plus tard Yoro et tant d'autres commerçants émigrés. Il l'introduisit dans le milieu. A son retour à Brazzaville, Pathé devint lui-même correspondant, continuant à vendre des tissus. Deux autres personnalités l'avaient précédé dans cette activité d'intermédiaire dans la capitale congolaise : Guidado le Malien et Kissima le Guinéen, anciennement mastas en Sierra Leone et en Côte-d'Ivoire. En 1964, Pathé était propriétaire de deux maisons à Brazzaville et louait 75 chambres réparties dans le quartier Poto Poto aux commerçants itinérants mais aussi à leurs femmes. D'après ses estimations, il lui arriva alors d'héberger jusqu'à 71 femmes. Ses hôtes ne se recrutaient pas seulement parmi les diamantaires ; les grossistes en tissus, les boutiquiers étaient majoritaires. Pathé traitait directement avec les Européens puis reversait à ses hôtes le fruit des transactions et recevait en contrepartie une commission de 1 à 2 %. Pathé resta le correspondant de bon nombre de commerçants ouest-africains jusqu'en 1985, date à laquelle il prit sa retraite au pays. Toutefois, en 1977, au moment de la grande expulsion (14), il quitta le Congo pour s'installer avec ses femmes d'abord à Anvers puis à Bujumbura (Burundi) où les comptoirs de diamants avaient été transférés (1978). En 1979, après la destitution du général Yhombi-Opango, il regagna le Congo. Avec l'appui d'amis influents, il recouvra ses droits de logeur à Brazzaville et eut l'occasion notamment d'héberger l'ambassadeur du Sénégal lors de ses visites au Congo.

Le logeur est la pierre angulaire entre la vallée du fleuve et les diamantaires en action ou en déroute. Dans ces aires de transit que sont les pays "d'accueil", il contribue largement à l'organisation du rapatriement des uns ou de la sortie de prison des autres. *"La mobilité des uns est rendue possible par la sédentarité des autres"* (M. Agier, 1983 : 159). Si la stabilité du logeur n'est pas remise en question par ses pairs, elle peut l'être occasionnellement par les autorités du pays. C'est ce qui arriva à Pathé qui dut faire jouer son capital social extra-ethnique (réseaux européens de négociants et joailliers) pour conserver ses prérogatives. D'autres logeurs essayèrent au Burundi, nouvelle base arrière du dispositif commercial. C'est ainsi qu'on y retrouve Hamadi (baylo, ressortissant d'Ouro-Sogui) dès fin 1962. A Bujumbura, il fut accueilli par des Haoussa de Lagos. Par échange épistolaire, il invita des diamantaires Européens (Juifs) avec lesquels il avait déjà traité à venir ouvrir des bureaux à Bujumbura ; la capitale burundaise pouvant devenir une plateforme de redistribution vers l'Europe des pierres extraites dans tout le Zaïre. C'est ainsi que dès l'année suivante, les courtiers européens ouvrirent des bureaux à Bujumbura. S'ils furent hébergés dans un premier temps par les Nigériens, trois ans plus tard, Hamadi devenait le correspondant de la communauté sénégalaise mais aussi des gens de passage, trafiquant devises, pierres et matières précieuses. En 1992, plus de 600 Sénégalais sont installés au Burundi d'après le chef de la communauté qui a déposé un dossier pour devenir consul honoraire du Sénégal.

Au gré des interdictions et des expulsions, les filières se recomposent.

Fin 1962, à Brazzaville, les comptoirs de diamants fleurissaient. Le premier avait été installé par un Libanais, les suivants par des Juifs. Sur la période 1963-1965, période faste, Brazzaville comptait 17 comptoirs ; en 1987, il n'en restait plus que trois, d'après

Pathé. Ce trafic de pierres précieuses avait pris une grande extension suite à la liquidation de stocks importants disponibles à Kinshasa. Mais à partir de 1964, en raison notamment de contrôles douaniers sévères entre Kinshasa et Brazzaville, l'exportation des diamants via Brazzaville devint une affaire risquée (Dupriez, 1970) ; les Bàwùzà (nom donné aux trafiquants de diamants ouest-africains par les Zaïrois) réorientèrent leurs circuits vers Lubumbashi et Bujumbura.

En même temps, le Kasai était devenu une zone difficile d'accès. L'année 1965 fut marquée par la prise du pouvoir par Mobutu suivie d'une première expulsion des étrangers résidant sur les sites miniers (1966). Cette mesure, destinée à freiner le départ frauduleux des devises, incita nombre d'étrangers à se replier sur Kinshasa ou Brazzaville et nombre d'autochtones à se déplacer directement dans les capitales pour approvisionner leurs clients en pierres. Elle conduisit les bàwùzà à consolider leurs alliances de manière à poursuivre leur activité. Elle les incita à développer de nouvelles bases de repli et de transit dans les pays voisins. Elle permit, en outre, la naissance de la "cuistrerie" mbuti-mayienne (T.K.Biaya, 1983). Autrement dit, les mineurs zaïrois profitèrent de cette mesure pour accéder à la commercialisation du diamant.

Demba, (Toorodo et ressortissant de l'arrondissement d'Ouro-Sogui) qui avait débuté son activité de diamantaire à Séguéla, raconte comment il put avec d'autres familles échapper exceptionnellement à cette première interdiction. Le gouverneur du Kananga accorda, en effet, une carte de séjour à dix familles étrangères remplissant des conditions particulières. Il fallait être marié avec une autochtone, avoir des enfants avec cette même femme, être propriétaire d'une boutique, avoir un compte bancaire et faire travailler des Congolais. Demba, au même titre que deux Maliens et sept compatriotes sénégalais (ressortissants de Ndeldori, Semme, Dolou) remplissait toutes ces conditions. Demba avait pris son beau frère (frère de sa femme congolaise) comme associé. Mais huit mois après cet interlude, on les invita à quitter les lieux dans un délai de quinze jours, qui après négociations se transforma en deux mois. Demba et les autres gagnèrent Kinshasa. Demba et quelques-uns y achetèrent des maisons. La belle-famille de Demba apparemment fournisseur en pierres suivit le mouvement pour approvisionner le diamantaire. D'autres aussi. Le réseau se reconstitua sur la base de plus longs déplacements de la part des intermédiaires autochtones.

En 1968 et 1969, nombreux furent encore les Africains de l'Ouest à être refoulés des zones minières du Kasai. Une cinquantaine de commerçants sénégalais appartenant à la catégorie des "moyens" d'après S.Amin étaient expulsés en avril 1968. Demba, de son côté, avait réussi à obtenir un document à Kananga qu'il présenta au gouverneur central pour obtenir en échange une carte de séjour valable 5 ans. En septembre 1971, il ne comptait pas non plus parmi les 700 Sénégalais emprisonnés au camp de N'Dolo puis expulsés manu militari pour avoir fait perdre à la R.D.C. 20 millions de zaïres (40 millions de dollars) en 1970 par leur seul trafic de diamants. C'est seulement à partir de 1984, un an avant son retour au pays que Demba put créer officiellement un comptoir de diamants à Kinshasa, dans sa maison. Auparavant, bénéficiant de la nationalité congolaise (R.P.C.), il écoulait la marchandise à Brazzaville dans les comptoirs ou faisait le déplacement en Europe (Anvers, Bruxelles, Amsterdam). Le Ministre des Mines du Congo-Brazzaville avait tout intérêt à ce qu'on rapporte du diamant vers son pays, non producteur (15) et facilita donc l'activité des diamantaires étrangers. Demba avait deux grandes boutiques, l'une à Brazzaville et l'autre à Kinshasa.

Réalisant que toutes les interdictions mises en oeuvre n'avaient eu aucune efficacité, le gouvernement zaïrois décida de libéraliser l'exploitation artisanale des matières précieuses. En 1983, seize comptoirs "diamant" furent agréés, pour l'essentiel à Tshikapa. Si cette décision favorisa la canalisation des exportations de diamants dans le circuit officiel et accrut la rentrée de devises dans les caisses de l'Etat, par la perception de taxes et redevances, elle ne put supprimer la fraude. A contrario, elle provoqua une recrudescence de comptoirs pirates toujours plus à l'Est dans le pays, tenus par des intermédiaires

étrangers. D'autre part, cette nouvelle réglementation engendra des effets secondaires négatifs. La désertion des écoles par les élèves et les enseignants, des foyers par les femmes mariées et des champs par les agriculteurs prit une nouvelle ampleur. Les uns s'improvisèrent babeti mabanga (nom donné aux creuseurs dans le Haut Zaïre); les autres offrirent leurs services aux creuseurs (K.Nkola, 1984). Impliquant des milliers de Zaïrois, ce "phénomène creuseurs" a hypothéqué la formation intellectuelle de la jeunesse, réactivé les déséquilibres sociaux et contribué à la dégradation de l'économie zaïroise.

Usage polyvalent du territoire

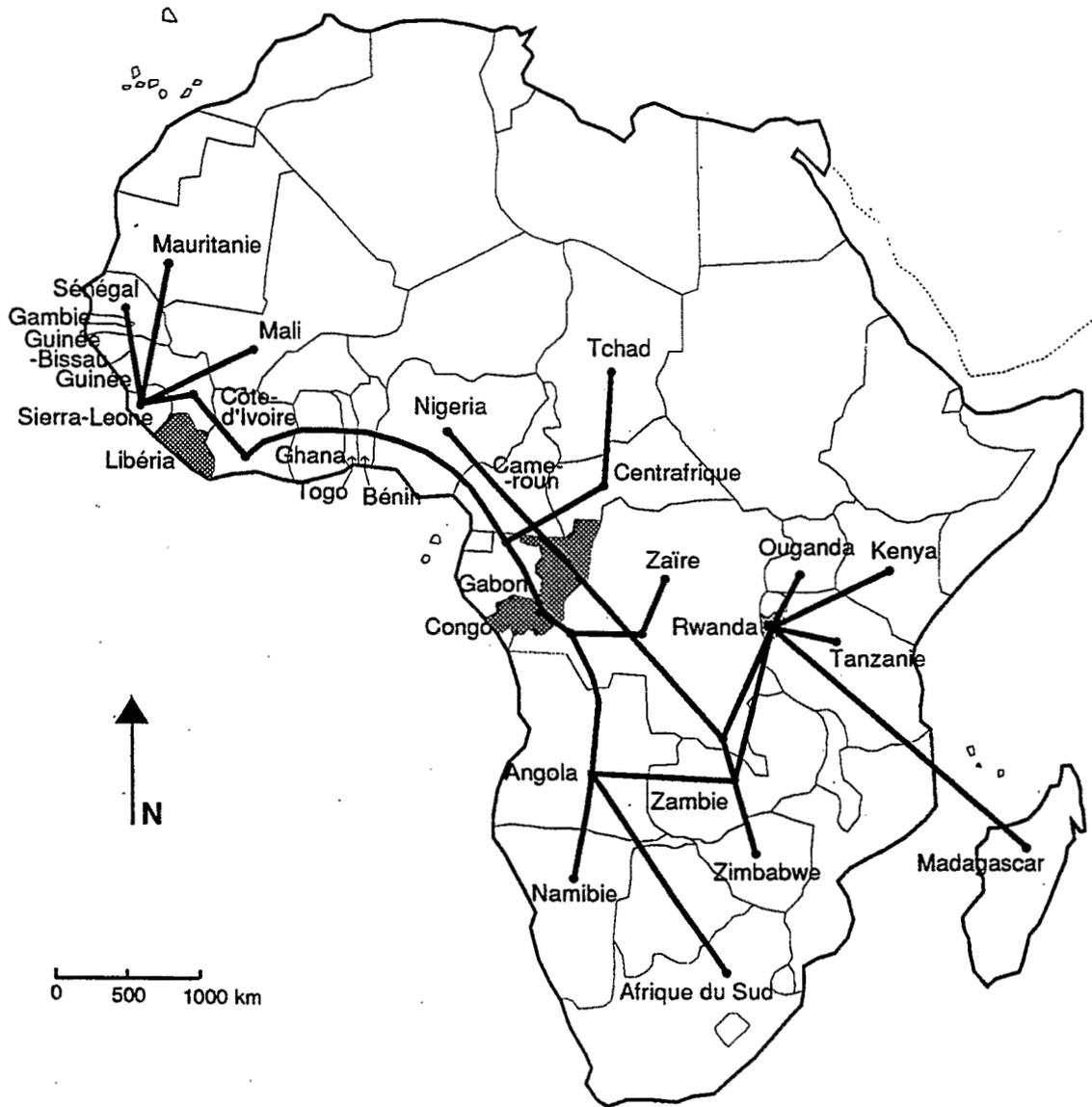
Les différentes sanctions prises par les Etats d'Afrique Orientale à l'encontre des étrangers : interdiction de travailler et de résider dans les zones minières, arrestations, expulsions (Zaïre, Congo, Nigéria, Zambie, Angola, Sierra Leone), puis libéralisation de l'exploitation, de la détention et du commerce des pierres (16) ont conduit les Sene Sene à intensifier leur circulation, à essaimer encore davantage (*carte 4*), à multiplier leurs réseaux de compétence, passant maîtres dans l'art de gérer les risques. Cette mobilité accrue doit être comprise moins comme un développement organique que comme la volonté de territorialiser des initiatives, dans un environnement hostile.

Epouses d'ici et d'ailleurs

Réinterprétant à la fois les contingences de leurs origines et de l'instant, les diamantaires se marient au village avec une cousine et à l'étranger avec une fille du pays. Selon certains, le mariage exogamique correspondrait au respect scrupuleux de l'Islam interdisant l'adultère. Cet argument semble insuffisant pour justifier à lui seul cette pratique matrimoniale qui demeure très exceptionnelle chez les autres migrants partis longtemps en Europe ou dans d'autres pays Africains (S.Bredeloup, 1992). En effet, les ressortissants de la Vallée du fleuve Sénégal tout comme leurs frères Wolof pratiquent une forte endogamie parentale qui ne semble pas être remise en question fondamentalement par la migration.

Dans la société haalpulaar polygame, la première femme est très souvent la fille de l'oncle paternel (cousins parallèles patrilatéraux) alors que les femmes suivantes peuvent être prises en dehors du lignage, du village. Toutefois, ces alliances matrimoniales consacrent l'union de deux familles et non de deux individus. Le mariage avec une femme du pays d'accueil relève donc, pour partie, d'une stratégie. Il constitue, en effet, un bon visa pour l'étranger interdit de séjour et de travail. En permettant au trafiquant de déjouer les réglementations, ces liens matrimoniaux redoublent son efficacité. C'est ainsi qu'il peut ouvrir des boutiques, acheter des maisons, des voitures sous l'identité de son épouse. Le mariage lui permet d'obtenir la protection et le soutien de la famille de l'épouse lors des opérations de troc. Autre avantage avancé librement : *"il faut avoir une femme qui s'occupe de toi, surtout pour te sortir de prison...là-bas, il y a sans arrêt des clean up et c'est ta femme qui est du pays, qui parle la langue qui peut te soutenir, te nourrir"*. Tous les Sene Sene interrogés (à deux exceptions près), et ayant continué leur chemin au-delà de l'Afrique de l'Ouest ont épousé au moins une ressortissante de l'Afrique de l'Est. Parmi eux, quelques-uns ont pris en première noce une "étrangère". Congolaise, zaïroise, zambienne, burundaise, angolaise ou nigérienne, ces femmes sont invitées à se convertir à l'Islam. Outre le fait d'être née dans un pays producteur de pierres précieuses, certaines femmes représentent, en sus, un beau parti. A titre anecdotique, l'un des grands patrons soninké installé en Zambie aurait épousé en troisièmes noces la fille d'un ministre de la transition. A signaler aussi un taux de divorce plus élevé parmi les couples endogamiques. Le mode de vie mouvementé (absences répétées, emprisonnements, expulsions) que proposent les diamantaires à leurs épouses ne serait pas toujours accepté en silence par celles qui peuvent rompre aisément un contrat de mariage, en l'absence de la pression familiale. De leur côté, les diamantaires pourraient remettre plus facilement en cause ces liaisons contractées.

Itinéraires des "Diamantaires" Ouest-africains



-  Zone de réexpédition des pierres brutes
-  Itinéraires des "Diamantaires" Ouest-africains

Quelques Sene Sene enfin, développent des stratégies encore plus subtiles épousant une fille du village pour respecter la tradition, une ressortissante d'un pays minier pour échapper au statut d'étranger et tisser des liens avec les pouvoirs locaux, une fille d'un grand diamantaire ou autre trafiquant pour élargir leurs marchés. Par ce jeu matrimonial, on peut se demander s'ils participent indirectement au relâchement des alliances matrimoniales traditionnelles ou bien s'ils reconstruisent par syncrétisme de nouvelles identités.

Une malette, une poignée de pierres brutes et voici tout un atelier prêt à passer les frontières.

Conjuguant plusieurs unités familiales, ces négociants combinent également plusieurs activités, faisant un usage polyvalent du territoire. Grands voyageurs, ils sont aussi à l'aise avec leur attache-case et leur costume trois pièces dans l'avion qui les conduit de Bujumbura à Anvers qu'en grand boubou dans une réunion de commerçants émigrés à Dakar, à la mosquée ou au village, en famille, sur le fleuve. Les distances sont bien à mesurer à l'aune des proximités sociales.

Mais, les "réussites" demeurent très inégales. D'après S.Amin (op.cit.), les très grosses fortunes n'auraient pas été faites dans le diamant, comme on le dit très souvent, mais dans les milieux maraboutiques. Il aurait identifié, à la fin des années soixante au Congo-Kinshasa, cent "gros" diamantaires Sénégalais, trois cents "moyens" et six cents "petits". De toutes évidences, le vocable "diamantaire" regroupent plusieurs catégories d'acteurs économiques. Ceux-là même qui avaient débuté comme mastas ne sont pas tous aujourd'hui devenus des "Trapitalistes" connus.

L'apprentissage du "métier" s'est fait au sein de réseaux structurés autour de la religion musulmane. Si les aînés ont appris sur "le tas", très vite confrontés aux trafiquants hindous, pakistanais, libanais, aux joailliers et lapidaires juifs, leurs cadets ont bénéficié d'un soutien dont les modalités ne sont pas sans rappeler les rapports qui existent entre marabouts et talibés. Ces derniers partaient en brousse, se frotter aux réalités du terrain, négocier avec les diamineurs ou intermédiaires autochtones. Ou encore, ils restaient dans les bureaux, en observateur, se familiarisant avec le monde des pierres et des affaires, apprenant à la fois à reconnaître les gemmes, les monnaies et à parler les langues véhiculaires. Aram explique comment il s'est initié au trafic en rendant d'abord la monnaie à Kinshasa dans le bureau de son oncle maternel : *"On peut apprendre très vite, si on est intelligent et si ceux, qui vous initient, montrent de la bonne volonté"*. Moussa commença, de son côté, par acheter des "pierres noires" destinées à l'industrie, limitant ainsi les risques d'erreur dans l'évaluation avant de négocier les "pierres blanches", de première qualité qui doivent être transparentes, légèrement bleutées, de la "couleur du schweppes tonic". Celui qui l'initia à Kinshasa avait été son masta à Séguéla.

Au début de leur carrière, les bàwùzà revendent des pierres à d'autres intermédiaires plus expérimentés et mieux placés dans la "Diamconnexion", qui peuvent être des compatriotes ou encore des acheteurs européens installés dans des comptoirs en Afrique. Dès que leur savoir faire est reconnu par leurs aînés, ils peuvent commencer leur apprentissage du savoir circuler. Le commerce des pierres est éminemment transportable parce qu'il ne nécessite que quelques outils, un bureau et un téléphone. Les pierres sont très faciles à dissimuler et s'échangent contre de l'argent comptant, dans des monnaies fortes, dans tous les pays d'Europe. Londres, Anvers, Bruxelles, Amsterdam sont leurs principales destinations pour écouler le diamant brut. Plus récemment, les villes de Genève et de Tel Aviv ont été intégrées dans les réseaux, depuis le développement du commerce de l'émeraude et la levée des dernières restrictions fiscales pour la bourse du diamant de Tel Aviv. Si le trafic de pierres précieuses demeure une activité interdite aux étrangers dans les pays producteurs, elle est considérée comme légale, une fois certaines frontières traversées.

Certains de ces "hommes valise" ou hommes de confiance deviennent par la suite associés ou responsables de comptoirs dans les zones de production ou de transit.

Des diamants, des émeraudes, de l'ivoire, des wax...

La majorité de ces grands commerçants ont développé des activités complémentaires. Il est intéressant de noter que le commerce de tissus (confection et pagnes) a constitué pendant longtemps, pour bon nombre de trafiquants un commerce parallèle. Jouant sur leur proximité culturelle avec les Haoussa, les Soninke ont pu très vite s'approvisionner à partir du port de Lagos et troquer la marchandise contre des pierres auprès des paysans est-africains. Le commerce de wax permit ensuite aux trafiquants d'asseoir leurs circuits import-export. Ecoulant les gemmes à Amsterdam ou Londres, ils achetaient sur les mêmes lieux, en devises fortes, des wax d'excellente qualité, imprimés en Hollande ou en Angleterre, et forts prisés. Recourant aux modes de transport contemporains, ils affrétaient au lendemain des Indépendances des avions pour écouler sur les sites miniers des produits manufacturés et alimentaires en échange de diamants. Plus tard, ils recoururent encore à l'avion pour acquérir dans le Haut Zaïre de l'ivoire ou de la malachite qu'ils revendaient à des Sénégalais installés à Dakar, une fois les matières travaillées par les autochtones. Au fil des années, ces négociants ont pu mettre en contact des aires de production complémentaires et consolider ou adapter leur dispositif commercial au gré des conjonctures changeantes. Quand il était encore possible de trafiquer l'ivoire brut, la malachite au Zaïre, les Sene Sene étaient de la partie et écoulaient ensuite les produits travaillés auprès de Sénégalais installés sur les marchés de Dakar et d'Abidjan. Pendant quelques temps, ils purent devancer les interdictions et poursuivre notamment le commerce de l'ivoire à partir du Burundi, acquérant les défenses auprès de Tanzaniens, Zambiens et les réexpédiant vers Singapour ou le Japon. Quand les mines de diamant commencèrent à se tarir au Zaïre, ils se réorientèrent vers le commerce de l'émeraude, moins rentable, à partir du Nigéria et de la Zambie. Certains combinèrent, en sus, le négoce des pierres semi-précieuses qu'ils allaient acheter en Tanzanie, Rwanda, Madagascar. Après les expulsions répétées du Nigéria et de Zambie, ils s'aventurèrent vers l'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud où ils sont aujourd'hui nombreux..

En résumé, la marchandise ne se nomme pas seulement diamant ; elle est aussi émeraude, saphir, malachite, elle peut être ivoire, or selon les marchés, les acquéreurs, les interdictions ; elle est encore wax, produits alimentaires, voitures quand elle peut permettre un troc ou constituer une couverture. La préférence des Sene Sene va donc aux activités faciles à monnayer, à transférer. Les lieux sont à lire et à rapprocher par les fonctions qu'ils occupent au sein de cette communauté ethnique émigrée. Hier la Guinée, la Sierra Leone, aujourd'hui Le Zaïre, la Zambie, l'Angola et l'Afrique du Sud sont les pays producteurs desquels on se fait expulser, parce que interdits de séjour et de travail en tant qu'étrangers. La Belgique, la Suisse ou Israël sont les bases arrières du système à partir desquelles on tire les rênes sans compter le pays d'origine qui doit être considéré autant comme un lieu de réinvestissement que comme un lieu de retour. Dakar, Bamako font aussi partie de ce dispositif commercial et migratoire.

Réseau diasporique ou minorité intermédiaire ?

Tout au long de leur périple qui les conduit aujourd'hui jusqu'en Afrique du Sud, les Sene Sene ont usé de la circulation et de la dispersion comme paravents à la clandestinité. Combinant lieux d'origine, espaces de transit et territoires d'immigration, ils élaborent des réseaux internationaux bien souvent en contradiction avec les intérêts des Etats territoriaux. Mais peut-on dire pour autant qu'ils forment une diaspora sachant que la majorité de leurs compatriotes se trouvent au Sénégal, au Mali et en Mauritanie ?

Ces migrants constituent de fait un groupe minoritaire et c'est précisément cette faiblesse numérique qui les expose à des risques grandissants dans les conflits qui les

opposent aux sociétés d'accueil. Les pratiques des diamantaires ouest-africains rappellent celles des "minorités intermédiaires" telles que les discute E.Bonacich. Les Sene Sene occupent une position d'intermédiaire dans les activités professionnelles qu'ils développent à l'étranger. *"In contrast to most ethnic minorities, they occupy an intermediate rather than low-status position - they tend to concentrate in certain occupations, notably trade and commerce ... They play the role of middleman between producer and consumer, employer and employee, owner and renter, elite and masses"* (E.Bonacich, 1973 : 583). Le trafic de pierres précieuses permet une extrême fluidité et ne peut se développer que sur des espaces en perpétuelles évolutions. Activité de frontières, il n'implique pas d'enracinement territorial ; profession à hauts risques, il suppose corruption ou complicité des appareils administratifs et conduit alors au "quick money".

Autour de ces groupes se développent des conflits engendrés par leur position d'intermédiaire qui les conduisent à conserver leur statut d'étranger. Ils restent à l'écart des sociétés d'accueil et renforcent les liens avec leurs milieux d'origine. Mais, au fur et à mesure que les sanctions des Etats traversés se multiplient, que les gisements miniers s'épuisent et que les nouvelles générations s'imposent sur le marché, les trafiquants, boucs émissaires, sont conduits à développer de nouvelles stratégies pour conserver leur place dans les réseaux. Combien de temps encore les systèmes résidentiels, matrimoniaux et familiaux mis en oeuvre pourront résister à la concurrence ? Si les Sene Sene ont pu élargir leurs initiatives économiques en créant des agences de voyage, des agences immobilières, espaces intermédiaires, ils ne peuvent procéder à une intégration verticale, ayant déjà été précédé dans cette affaire par une diaspora autrement plus puissante et organisée. Au Moyen Age, la taille du diamant était l'une des rares activités autorisée aux Juifs. L'autre métier permis était celui de prêteur ; souvent d'ailleurs, les pierres précieuses étaient laissées en gage. Lapidaires ou usuriers, ils s'occupaient dans les deux cas des diamants. Aujourd'hui, c'est De Beers qui fabrique la rareté du diamant, distillant sur le marché les pierres au compte-gouttes. Il fixe les règles du jeu mondial, contrôlant à 80 % le marché du diamant brut via son cartel, la Central Selling Organisation. Les Sene Sene se structurent donc dans les interstices laissés par le géant Sud-Africain et vendent une marchandise de contrebande, à ceux qui, traitant déjà avec la C.S.O., souhaitent accroître leurs stocks.

En résumé, comment qualifier les diamantaires ouest-africains : Diaspora, minorité intermédiaire ou "*minorité de supériorité*" (P.George, 1983), expression encore plus hautement ambiguë qui renvoie au désir de la minorité de perpétuer ses identités ?

Notes et références bibliographiques

- (1) Le terme générique Haalpulaaren regroupe ceux que les colons appelaient les Toucouleur et les Peul. La distinction opérée entre cultivateurs (Toucouleur) et éleveurs (Peul) n'est pas très pertinente et ne sera pas utilisée.
- (2) Des prénoms d'emprunt ont été utilisés, par souci de préserver l'anonymat des personnes interrogées. J'ai pour l'instant rencontré davantage de Haalpulaaren que de Soninke (carte n°2) alors que les seconds sont considérés comme plus nombreux et plus puissants. A l'avenir des corrections seront à apporter.
- (3) Les "diamantaires" trafiquent aussi d'autres pierres précieuses (émeraude, rubis, saphir) et semi-précieuses (aigue-marine, malachite).
- (4) J'ai mené des entretiens et observations dans la région de Séguéla et Baidi Dem s'est chargé d'un travail comparable à Kérouane auprès d'une trentaine de personnes. Je participe à des réunions mensuelles d'une association de commerçants émigrés créée à l'initiative de diamantaires réinstallés au Sénégal et Cheikh Oumar Ba m'assiste dans ce travail.
- (5) Le groupe mandingue, en majorité musulman, comprend le vaste ensemble des Malinké (Mali, Guinée) et des Bambara (Mali) et de nombreux sous-groupes dont les Dioula (Côte-d'Ivoire, Burkina Faso). Le groupe ethnique des Soninké serait l'ancêtre des Dioula. Les Marka appartiendraient également au groupe des Soninké.
- (6) Au Sénégal, à la division ethnique s'ajoute une hiérarchie sociale. La société haalpulaar est divisée en trois catégories : hommes libres, artisans et captifs. Les deux premières de ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en groupes statutaires. C'est ainsi qu'on trouve parmi les hommes libres, l'aristocratie religieuse (*toorodo*), foncière (*pullo*), l'ancien guerrier (*ceedo*), le pêcheur (*cuballo*). Les castes artisanales rassemblent le tisserand (*maabo*), le forgeron (*baylo*), le cordonnier (*saké*), le sculpteur sur bois (*laabo*) et le griot (*gawlo*). A la lumière de nos premières enquêtes, il semblerait que seuls les artisans, tisserands pour la plupart, auraient débuté comme diamineurs, alors que les hommes libres auraient intégré de suite le négoce des diamants. Enfin, aucun captif n'a été identifié comme diamantaire. Assigné à la naissance, le statut social peut-il être modifié par les richesses accumulées lors de la migration ? Une réponse serait prématurée au stade actuel de la recherche.
- (7) Gîte alluvionnaire de diamant dans le lit d'une rivière.
- (8) Kerouane ou "Kaïra Waani" en Malinké signifie siège du bonheur. C'est dans cette région, située à plus de 800 km de Conakry, à la limite de la Haute Guinée et de la Guinée forestière que furent découverts les premiers gisements de diamants (Baradou, 1936; Finier, 1937) par des géologues travaillant pour le compte de la société d'exploitations minières en A.O.F. Le domaine minier fut ensuite transféré à la SOGUINEX (Société Guinéenne de Recherche et d'Exploitation Minière).
- (9) Respectivement Société Anonyme de Recherches et d'Exploitations Minières de Côte-d'Ivoire et Société de Diamants de Côte-d'Ivoire.
- (10) A l'indépendance, le Congo Belge devint la République Démocratique du Congo (RDC). On l'appelait également le Congo-Kinshasa pour le différencier du Congo-Brazzaville (République Populaire du Congo). Ce n'est qu'en Décembre 1971 que le Congo-Kinshasa prit le nom de Zaïre et le fleuve Congo celui de fleuve Zaïre.
- (11) Après le referendum de 1961, le Cameroun britannique se scinda en deux parties et le Nord s'unit au Nigéria.
- (12) "C.Meillassoux... speculated that these symbiotic relations between Soninke farmers and desert nomads were at origin of the diatigi middlemen of the great trading cities of the Sudan, a fundamental institution of West African traditional trade" (Manchuelle, 1987 : 32).
- (13) L'exploitation artisanale clandestine s'est développée au Zaïre à partir de 1968 alors que la Minière de Bakwanga (MIBA) exploitait légalement le diamant depuis 1919.
- (14) Début 1977, N'Gouabi est assassiné. Le général Yhombi-Opango, à la tête d'un comité militaire, prend la direction du pays en avril 1977. Sur ses instructions, en septembre sont expulsés *manu militari* des ressortissants d'Ouest-Africains "introduits illégalement dans le pays et se livrant à un commerce illicite et frauduleux". Parmi eux plus de 2000 Sénégalais.
- (15) L'illustration de ce jeu pervers entre Etat producteur de diamants qui interdit à tous les étrangers l'accès aux zones d'extraction pour limiter la contrebande et Etat frontalier qui, par des mesures libérales, entend bien faire rentrer des devises et profiter de sa situation frontalière se retrouve un peu plus au Nord entre le Ghana et le Togo; Dans ces zones, les trafiquants africains se recrutent parmi les Nigériens (Haoussa) (W.A.SHACK, 1978).

(16) En janvier 1983, le Nigéria expulsa 2 à 3 millions d'étrangers dont 376 Sénégalais ; six ans plus tard, il chassait à nouveau de Kafanchan (mines d'émeraude, au nord du pays) 400 étrangers (ressortissants du Sénégal, de Guinée, de Mauritanie, du Mali, de Gambie et du Ghana). La Zambie a renvoyé à deux reprises (février 1987 et février 1992) des ressortissants ouest-africains travaillant dans le négoce de l'émeraude, à Kitwe. En 1982 déjà, des arrestations avaient été conduites contre les Ouest-Africains et avaient notamment provoqué une révolte à la prison de Kanfissa (Kitwe). L'ambassadeur du Sénégal en Ethiopie (Latick Camara) avait dû intervenir pour régler le conflit. En 1984, l'Etat zambien passa un contrat avec des sociétés privées d'extraction et notamment avec la CRDIAM (capitiaux israéliens) pour écouler l'émeraude. L'année 1992 fut marquée également par l'expulsion de 5000 trafiquants de diamants d'Angola vers Brazzaville (parmi eux figuraient 1500 Sene Sene) et de plus de 3000 commerçants étrangers (2000 Gambiens, 300 Sénégalais, Maliens) des zones minières de Sierra Leone investies par la guérilla dirigée par F.Sankoh (Front Révolutionnaire Uni) et soutenue par C.Taylor (NPFL) au Libéria. D'autre part, des mesures de libéralisation visant à freiner l'exploitation clandestine des mines diamantifères ont été prises en Côte-d'Ivoire (1984) et en Angola (1992) rendant la tâche des trafiquants étrangers plus délicate.

(17) Traduction quelque peu ambiguë de middleman minorities.

AGIER (M.). *Commerce et sociabilité, les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé.* ORSTOM, Collection Mémoires n°99, Paris, 1983.

AMIN (S.). *Le monde des affaires sénégalais.* Ed. de Minuit, Paris, 1969.

AMSELLE (J.L.). *Les négociants de la savane.* Anthropos, 1971.

BALANDIER (G.). *Sociologie des Brazzavilles Noires.* Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques, 2ème ed., 1985.

BIAYA (T.K.). *La cuistrerie de Mbuji-Mayi (Zaire).* Genève-Afrique. Vol. XXXIII, n°1, 1985.

BONACICH (E.). *A Theory of Middleman Minorities.* *American Sociological Review.* Vol. 38, n° 5, 1973, pp. 583-594.

BREDELOUP (S.). *Divo, Yaoundé, Brazzaville, Libreville, pays de cocagne pour les émigrés sénégalais ?* Laboratoire Tiers-Monde Afrique Paris VII, International Institute of London, Migrations and development in Africa, Paris, 24-25 juin 1992.

BWANA N'SEFU (L.M.). *La libéralisation de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant en Zaire. Causes et conséquences.*, S-dir. MWAYILA (T.), M'AYELE (B.). *Problèmes et perspectives de l'industrie minière en Afrique, enjeux et stratégies.* Présence Africaine, Paris, 1992, p.291-317.

CRUSSE (R.). *Le diamant en Guinée.* Sd. LEGOUX (P.), MARELLE (A.). *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française.* L'Harmattan, Paris, 1991, pp.213-229.

COHEN (A.). *Cultural strategies in the organization of trading diasporas.* Sd. MEILLASSOUX (C.). *L'évolution du commerce africain en Afrique de l'Ouest.* Oxford University Press, London, 1971, pp. 266-281.

DUPRIEZ (P.). *Contrôle des changes et structures économiques. Congo : 1968-67.* Mouton, 1970.

GEORGE (P.). *Géopolitique des minorités.* PUF, Paris, 1983.

HERODOTE n° 53, *Géopolitique des diasporas,* avril-mai 1989.

HILL (P.). *Landlords and Brokers : A West African Trading System.* *Cahiers d'Etudes Africaines.* 23, (3), 6, 1966, pp. 349-366.

LABAZEE (P.). *Les patrons de commerce ouest-africain. Hommes d'affaires ou spéculateurs ?* Table ronde GIDIS-CI, Bingerville, 30 nov.-1 er déc. 1992.

MACGAFNEY (J.). *Entrepreneurs and parasites : the struggle for indigeneous capitalism in Zaïre*. Cambridge University Press, Cambridge, 1987.

MACGAFNEY (J.) and al. *The economy of Zaïre. The contribution of smuggling and other unofficial activities to national wealth*. J. Currey Ltd, University of Pennsylvania Press, 1991.

MALAURENT (R.). *Chronique de la SAREMCI, 1945-1962 ou le diamant en Côte-d'Ivoire*. Sd. LEGOUX (P.), MARELLE (R.). *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française*. L'Harmattan, Paris, 1991, pp.230-260.

MANCHUELLE (F.). *Background to Black African Emigration to France : The Labor Migraions of the Soninke, 1848-1987*. Ph.D., University of California, Santa Barbara, 1987.

NKOLA (K.). *L'impact de la libéralisation de l'exploitation, de la vente et l'achat du diamant artisanal sur la vie sociale à Mbuji-Mayi*. Travail de fin d'études, CIDEP/Mbuji-Mayi, 1984.

PERSON (Y.). *La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla*. In *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*. Harmattan, Paris, 1983, tome I, pp.411-422.

ROSEN (D.B.). *Diamonds, Diggers and Chiefs : The Politics of Fragmentation in a West African Society*. Unpublished Ph.D.Thesis, Urbana-Champaign, 1973.

SKINNER (E.P.). *Strangers in West African Societies*. *Africa*. Vol. 33, n°4, 1965, pp.307-320.

TSHIBANZA (M.), TSHIMANGA (M.). *Libéralisation et matières précieuses au Zaïre. Esquisse d'un bilan provisoire*. *Zaïre-Afrique*. N°196, juin-juillet-août 1985, pp. 337-348.

TSCHIBANZA (M.). *Le "phénomène creuseurs" et ses paradoxes*. *Zaïre-Afrique*. N°206, juin, juillet, août 1986, pp.341-355.

VAN DER LAAN (H.L.). *Sierra Leone Diamonds : An Economic Study covering the years 1952-1961*. Oxford University Press, Oxford, 1965.

UWAKYANAKAZI (M.). *African Traders in Butembo, Eastern Zaire (1960-1980). A Case Study of Informal Entrepreneurship in a Cultural Context of Central Africa*. PhD dissertation (Anthropology), University of Wisconsin, Madison, 1982.

WALDINGER (R.), ALDRICH (H.), WARD (R.) and Associates. *Ethnic Entrepreneurs. Immigrant Business in Industrial Societies*. Sage Publications Inc., Vol.I, California, 1990.

Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la « Diams'pora » ?

Sylvie BREDELOUP

Originaires de la vallée du fleuve Sénégal (Sénégal, Mali, Mauritanie), des négociants musulmans s'aventurent dans des zones peu explorées à la recherche de pierres précieuses. Les chemins qu'ils empruntent n'obéissent en rien au hasard. Pour conquérir le lointain et l'illicite, ils composent leur territoire non pas comme une succession d'espaces éclatés mais bien comme un réseau de solidarités solidement connectées entre elles. Non seulement ces « gens d'ici et d'ailleurs » construisent par syncrétisme de nouvelles identités mais ils développent des systèmes résidentiels très élaborés. Conjuguant plusieurs unités familiales et plusieurs activités, ils font un usage polyvalent du territoire. Grands voyageurs, ils sont aussi à l'aise avec leur attache-case et leur costume trois pièces dans l'avion qui les conduit de Bujumbura à Genève qu'en boubou dans une réunion de commerçants émigrés à Dakar, à la mosquée ou au village, en famille, sur le fleuve.

Migrants of Senegal river : When is the « Diams'pora » ?

Sylvie BREDELOUP

Originating from the valley of Senegal river (Senegal, Mali, Mauritania), muslim merchants venture into little explored zones in search of precious stones. The ways they follow are not submitted at all to the laws of fate. In view of conquering what is faraway and illicit, they compose their territory not as a succession of broken up spaces, but definitely as a network of firmly interconnected solidarities. These people « from around here and from somewhere else » do not only build new identities by syncretism but they also develop highly elaborate residential systems. Combining several family units and several activities, they make various uses of the territory. Great travellers, they feel at ease with their attaché case and their three-piece suit in the plane taking them from Bujumbura to Geneva just as well as with their large « boubou » in a migrant tradesmen reunion in Dakar, at the mosque or in the village, in family, on the river.

Los migrantes del río Senegal : Para cuando la « Diams'pora » ?

Sylvie BREDELOUP

Oriundos del valle del río Senegal (Senegal, Mali, Mauritania), negociantes musulmanes se aventuran en zonas poca exploradas buscando piedras preciosas. Los caminos que utilizan no son casuales. Para conquistar lo lejano y lo ilícito, no componen su territorio como una sucesión de espacios fragmentados sino como una red de solidaridad muy bien vinculadas entre sí. Esa « gente de aquí y de allá » no sólo construye por sincretismo nuevas identidades sino que desarrolla también sistemas residenciales muy elaborados. Con la asociación de varias unidades familiares y varias actividades, hacen un uso polivalente del territorio. Son grandes viajeros : se sienten tan bien con su maletín y su traje en el avión que les lleva de Bujumbura a Ginebra, como en « bubú » en una reunión de negociantes emigrados en Dakar, en la mesquita o en el pueblo, en familia, en las onllas del río.